



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

ISSN 0757-7338

ANNÉE 2009 N° 19

12 JUIN 2009

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être effectuée à la Préfecture du Calvados à Caen, dans les Sous-Préfectures de Bayeux, Lisieux et Vire et sur le Site Internet de la Préfecture <http://www.calvados.pref.gouv.fr>

● SOMMAIRE ●

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE 619

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DU CALVADOS	619
Arrêté du 9 juin 2009 de subdélégation de signature de la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados à des fonctionnaires placés sous son autorité	619
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE	621
Arrêté préfectoral du 11 juin 2009 donnant délégation de signature à M. Yves LAGUILLEMI, Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Calvados et Commissaire Central de CAEN.....	621
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU CALVADOS	622
Arrêté du 8 juin 2009 de subdélégation de signature de la directrice départementale de l'Équipement et de l'Agriculture à des fonctionnaires placés sous son autorité pour les décisions autres que celles relevant de l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire (DDEA - AG 2009/2).....	622



Les textes cités peuvent être communiqués dans leur version intégrale sous le timbre des services concernés

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DU CALVADOS

Arrêté du 9 juin 2009 de subdélégation de signature de la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados à des fonctionnaires placés sous son autorité

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret du 28 juillet 2008 nommant Monsieur Christian LEYRIT, Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados,

VU l'arrêté interministériel du Ministre du travail, des relations sociales, et de la solidarité et de la Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports en date du 1^{er} août 2007 nommant Mme Maureen MAZAR, Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales du Calvados à compter du 17 novembre 2007,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2008 portant délégation de signature de M. Christian LEYRIT, Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, à Mme Maureen MAZAR, Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales du Calvados,

VU le protocole d'accord entre la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Basse-Normandie et les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados, de la Manche et de l'Orne, en date du 6 février 2009 relatif à la mise à disposition des médecins inspecteurs de santé publique,

ARRETE

Article 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maureen MAZAR, Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales du Calvados, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2008 susvisé, sera exercée par Mme Ghislaine BORGALLI-LASNE, directrice adjointe.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maureen MAZAR et de Mme Ghislaine BORGALLI-LASNE, la délégation de signature sera exercée, selon les attributions énumérées à l'annexe du présent arrêté, par :

- M. Daniel COVO, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, pour les attributions n° 1 à 4, 6 à 11, 14 et 62
- M. Franck HOUSAND, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, pour les attributions n° 1 à 4, 7, 8, 10 et 14
- M. Christophe LECOMTE, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, pour les attributions n° 1 à 4, 7, 8, 10 et 14
- Mme Annick DUPUIS, conseillère technique en travail social pour les attributions n° 9 et 11
- M. Stéphane DE CARLI, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, pour les attributions n° 12 à 14, ainsi que les ampliements de tous les arrêtés et décisions relevant des attributions du service des Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux
- Mme Monique NOGARET, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, pour les attributions n° 12 à 14, ainsi que les ampliements de tous les arrêtés et décisions relevant des attributions du service des Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux
- Mme Valérie RAOUL, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, pour les attributions n° 13 et 14, ainsi que les ampliements de tous les arrêtés et décisions relevant des attributions du service des Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux
- M. VIDU, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, pour les attributions n° 32 à 51, ainsi que les ampliements de tous les arrêtés et décisions relevant des attributions du service de Santé Publique
- Melle Cécile LHEUREUX, ingénieur du génie sanitaire, pour les attributions n° 52 à 61, ainsi que les ampliements de tous les arrêtés et décisions relevant des attributions du service de Santé Environnement
- M. Edouard CANTELOUP, ingénieur d'études sanitaires, pour les attributions n° 54 à 57, ainsi que les ampliements de tous les arrêtés et décisions relevant des attributions du service de Santé Environnement
- M. Pierre CHAMPOD, ingénieur principal d'études sanitaires, pour les attributions n° 55 et 56, ainsi que les ampliements de tous les arrêtés et décisions relevant des attributions du service de Santé Environnement
- Mme le Dr Sylvie CHAZALON, M. le Dr Jean-Pierre DANIN, Mme le Dr Françoise DUMAY, Mme le Dr Sylvie FRAPPIER, M. le Dr Richard LERY, médecins inspecteurs de santé publique à la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Basse-Normandie, et pour les attributions n° 35, 44, 46, 47, 48.

Article 3 - Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et les fonctionnaires subdélégués concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CAEN, le 9 juin 2009 Pour le Préfet et par délégation, La Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, SIGNE Maureen MAZAR

Annexe à l'arrêté de la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados en date du 9 juin 2009 portant subdélégation de signature au profit des fonctionnaires listés à l'article 2

- 1 - actes, décisions, notifications et recours relatifs à l'Aide Sociale relevant de la compétence de l'Etat
- 2 - propositions et notifications des décisions des commissions départementales et centrales d'Aide Sociale pour les affaires relevant de la compétence de l'Etat
- 3 - actes et avis relatifs à l'attribution de prestations d'Aide Sociale relevant de la compétence de l'Etat
- 4 - décisions de rejet à l'aide médicale en application de la loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 et du décret n° 93-648 du 26 mars 1993
- 5 - arrêtés de dotation globale de fonctionnement et attributions d'acompte mensuel aux centres d'aide par le travail, aux centres d'hébergement et de réadaptation sociale et aux centres d'accueil pour demandeurs d'asile
- 6 - arrêtés budgétaires et tarifaires des services chargés d'assurer la gestion des tutelles aux prestations sociales et tutelles de l'Etat et attribution des acomptes à ces services

- 7 - décisions d'admission et de sortie dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (article L. 348-3 du code de l'action sociale et des familles)
- 8 - décisions d'admission dans les centres d'hébergement et de réadaptation sociale
- 9 - actes relatifs à la tutelle des pupilles de l'Etat
- 10 - signature des conventions et subventions concernant l'Allocation de Logement Temporaire
- 11 - enregistrement des diplômes et établissement des cartes professionnelles des assistants de service social
- 12 - délivrance de la carte de stationnement pour personnes handicapées (décret n°20051766 du 30 décembre 2005)
- 13 - accuser réception des actes des établissements publics de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux publics transmis au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, signature des courriers de demande de documents ou renseignements complémentaires afférents à ces contrôles
- 14 - signature des documents relatifs à la procédure contradictoire prévue par le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L 6111-2 du Code de Santé Publique
- 15 - arrêtés relatifs aux créations et aux extensions des établissements médico-sociaux, des services médico-sociaux et des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes
- 16 - arrêtés de dotation globale, de prix de journée et de tarifs soins des établissements médico-sociaux, des services médico-sociaux et des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes
- 17 - arrêtés relatifs à la transformation d'un établissement existant en établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes
- 18 - signature des conventions tripartites des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, et avenants
- 19 - approbation des conventions de direction commune (établissement public de santé, maison de retraite publique)
- 20 - arrêtés d'intérim de direction d'établissement public de santé et de maison de retraite
- 21 - décisions relatives à la gestion des directeurs d'établissement sociaux et médico-sociaux publics
- 22 - organisation des concours et constitution des jurys de concours pour le recrutement de personnel des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics
- 23 - décisions relatives aux élections aux commissions administratives paritaires départementales de la fonction publique hospitalière
- 24 - décisions relatives à l'avancement d'échelon des praticiens hospitaliers, au report de prise de fonction des praticiens hospitaliers
- 25 - arrêtés de nomination de praticiens hospitaliers à titre provisoire
- 26 - arrêtés de nomination de suppléants de praticiens hospitaliers
- 27 - arrêtés de renouvellement quinquennaux des praticiens hospitaliers à temps partiel
- 28 - arrêtés plaçant les praticiens hospitaliers en mission temporaire
- 29 - approbation des contrats d'activité libérale des praticiens hospitaliers
- 30 - arrêtés de constitution des commissions d'activité libérale des établissements publics de santé
- 31 - arrêtés d'autorisation d'acceptation des legs aux établissements privés participant au service public hospitalier
- 32 - autorisations d'exercer la médecine ou l'art dentaire telles qu'elles sont prévues aux articles L 4131-2 (médecins) et L 4141-4 (chirurgiens-dentistes) du code de la Santé Publique
- 33 - délivrance des autorisations de remplacer un pharmacien d'officine prévues par l'article L. 5125-21 du code de la Santé Publique
- 34 - enregistrement des déclarations d'exploitation d'officine de pharmacie en application de l'article L. 5125-16 du code de la Santé Publique, ainsi que des décisions prises conformément à l'article L. 5125-17 dudit code relatives à l'exploitation d'officine en société
- 35 - arrêté d'autorisation ou de rejet de dispensation de l'oxygène à usage médical à domicile (article L. 4211-5 du code de la Santé Publique)
- 36 - enregistrement et modification de fonctionnement des laboratoires d'analyses de biologie médicale (loi n° 75-626 du 11 juillet 1975 et décret n° 76-1004 du 4 novembre 1976)
- 37 - enregistrement et modification de fonctionnement des laboratoires d'analyses de biologie médicale des Etablissements Français du Sang (décrets n° 99-1143 du 29 décembre 1999 et n° 2002-1399 du 28 novembre 2002)
- 38 - agrément des entreprises de transports sanitaires terrestres en application des articles L. 6312-2 et L. 6312-4 du Code de la Santé Publique
- 39 - inscription sur la liste départementale des infirmiers et infirmières prévue à l'article L. 4311-15 du code de la Santé Publique et inscription sur la liste départementale des sociétés civiles professionnelles d'infirmiers et infirmières exerçant à titre libéral
- 40 - autorisation de remplacement d'infirmiers libéraux (article L. 4311-15), des chirurgiens-dentistes (article L. 4141-4) et des sages-femmes (article L. 4151-6) du code de la Santé Publique
- 41 - attestations d'enregistrement des diplômes relatifs aux professions médicales et paramédicales et établissement des cartes professionnelles des professions paramédicales
- 42 - établissement de la liste des candidats autorisés à prendre part aux concours organisés par arrêtés préfectoraux relatifs aux professions de santé
- 43 - nomination des membres des conseils techniques des écoles paramédicales
- 44 - décisions relatives aux dispenses de scolarité délivrées aux diplômés non ressortissant de l'Espace Economique Européen et titulaires d'un diplôme délivré par un pays non membre de l'Espace Européen (décrets des 29 mars 1963, 2 avril 1981 et 2 octobre 1991)
- 45 - arrêtés de constitution du comité médical départemental
- 46 - arrêtés de constitution du comité médical des praticiens hospitaliers
- 47 - arrêtés de mise en congé de longue maladie ou longue durée des praticiens hospitaliers
- 48 - arrêtés de constitution du réseau de prise en charge de l'urgence médico-psychologique en cas de catastrophe
- 49 - arrêtés de constitution des commissions de réforme des fonctionnaires de l'Etat, des Collectivités Territoriales et de la Fonction

Publique Hospitalière

- 50 - agréments de médecins experts au titre du décret n° 86-442 du 14 mars 1986
- 51 - arrêtés d'ouverture de cabinet secondaire d'infirmiers libéraux
- 52 - autorisations ou ordres de désinfection
- 53 - délivrance des attestations de conformité des chambres funéraires et des crématoriums (décrets n° 94-1117 et 94-1118 du 20 décembre 1994)
- 54 - arrêtés de fermeture et réouverture des piscines et baignades aménagées
- 55 - arrêtés d'autorisation d'utiliser les eaux au titre du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001
- 56 - arrêtés de déclaration d'insalubrité au titre des articles L. 1331-26 à L. 1331-32 du code de la Santé Publique
- 57 - arrêtés de dérogation à l'arrêté du 6 mai 1996 pour la réalisation de puits d'infiltration (assainissement autonome)
- 58 - arrêtés de renouvellement des membres du Comité Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques
- 59 - arrêtés portant Déclaration d'Utilité Publique, la dérivation des eaux valant autorisation de prélèvement et l'établissement des périmètres de protection des points d'eau destinée à la consommation humaine
- 60 - arrêtés d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et enquête parcellaire conjointe dans le cadre de la dérivation des eaux et l'établissement des périmètres de protection
- 61 - toutes décisions et actes nécessaires à l'ouverture d'enquêtes publiques et toutes décisions administratives prises à l'égard des activités et installations classées en application des dispositions du livre V du Code de l'Environnement et de ses textes d'application, à l'exclusion des décisions d'autorisation d'ouverture et de fermeture des établissements soumis à la législation des installations classées
- 62 - gestion des personnels de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en application des décrets n° 92-737 et n° 92-738 du 27 juillet 1992 et arrêtés du même jour
- 63 - actes concernant les décisions et attributions de subventions inférieures à 30 000 euros.



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral du 11 juin 2009 donnant délégation de signature à M. Yves LAGUILLEMI, Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Calvados et Commissaire Central de CAEN

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 - VU la loi n° 95-73 du 21 juin 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité modifiée,
 - VU la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure modifiée,
 - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
 - VU le décret n° 97.199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police,
 - VU le code des marchés publics,
 - VU le décret de M. le Président de la République en date du 28 juillet 2008 nommant M. Christian LEYRIT, Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados,
 - VU l'arrêté interministériel du 12 novembre 2003 relatif aux mesures de sûreté du transport aérien,
 - VU l'arrêté du 15 novembre 1991 du Ministère de l'Intérieur portant création d'une direction départementale de la police nationale dans le Calvados,
 - VU l'arrêté du 5 mars 1997 modifié fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police,
 - VU l'arrêté de Madame le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales en date du 28 avril 2009 nommant Monsieur Yves LAGUILLEMI en qualité de Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Calvados et Commissaire Central de Caen à compter du 2 juin 2009,
 - VU la circulaire du 30 mai 1997 du Ministère de l'Intérieur relative à la réforme des modalités d'exécution des prestations de services d'ordre et de relations publiques,
 - SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados,
- ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Yves LAGUILLEMI, Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Calvados et Commissaire Central de CAEN, à l'effet de prononcer les sanctions de l'avertissement et du blâme à l'encontre des fonctionnaires affectés en sécurité publique appartenant aux corps d'encadrement et d'application et aux corps des personnels administratifs des catégories C, ainsi qu'aux adjoints de sécurité.

Article 2 : Délégation de signature est également donnée à M. Yves LAGUILLEMI pour procéder aux engagements juridiques et à la liquidation des dépenses pour un montant n'excédant pas le seuil de 133 000 euros HT.

Sont exclues de cette délégation et soumises à la signature du Préfet, les acquisitions et constructions d'immeubles administratifs quel qu'en soit le montant.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement M. Yves LAGUILLEMI peut subdéléguer sa signature pour les articles 1^{er} et 2, par arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados, aux agents placés sous son autorité pour les actes suivants :

- Procéder aux engagements juridiques et à la liquidation des dépenses de fonctionnement pour un montant n'excédant pas le seuil de 133 000 euros HT,
- Procéder aux engagements juridiques et à la liquidation des dépenses d'équipements dans la limite de 10 000 euros TTC.

Il devra informer le Préfet du Calvados du nom et des fonctions de ses subdélégués.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à M. Yves LAGUILLEMI, Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Calvados et Commissaire Central de Caen, à l'effet de signer toutes les conventions établies en zone de police de département, concernant le remboursement de dépenses relatives à la mise à disposition d'agents supportées par les forces de police.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement, M. Yves LAGUILLEMI peut subdéléguer sa signature pour l'article 4, par arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados, aux agents placés sous son autorité pour les conventions établies dans le ressort de leur circonscription de Sécurité Publique. Il devra informer le Préfet du Calvados du nom et des fonctions de ses subdélégués.

Article 6 : Délégation de signature est donnée à M. Yves LAGUILLEMI, Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Calvados et Commissaire Central de Caen, à l'effet de signer toutes les autorisations d'accès provisoires et permanentes pour les véhicules accédant en zone de sûreté à accès réglementé de l'aéroport de Caen-Carpiquet. Il devra informer le Préfet du Calvados du nom et des fonctions de ses subdélégués.

Article 7 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 8 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados et M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à CAEN, le 11 JUIN 2009 Le Préfet, SIGNE Christian LEYRIT



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU CALVADOS

Arrêté du 8 juin 2009 de subdélégation de signature de la directrice départementale de l'Équipement et de l'Agriculture à des fonctionnaires placés sous son autorité pour les décisions autres que celles relevant de l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire (DDEA - AG 2009/2)

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le Code Rural,

VU le Code Forestier,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 86-351 du 6 mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du Ministre chargé de l'Équipement,

VU le décret n° 97-330 du 3 avril 1997 portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du Ministre chargé de l'Agriculture,

VU l'arrêté du 12 février 2001 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion en matière de personnel,

VU le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin,

VU le règlement (CE) n°1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003,

VU le code rural, notamment son article D 615-65 créé par le décret n° 2006-710 du 19 juin 2006 (article 7),

VU le décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion des directions départementales de l'Équipement et des directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt dans certains départements,

VU l'arrêté du 8 décembre 2008 du Ministre de l'Écologie, de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche portant nomination de Mme Caroline GUILLAUME, Ingénieure du Génie Rural, des Eaux et des Forêts en qualité de directrice départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Calvados à compter du 1^{er} janvier 2009,

VU l'arrêté du 18 décembre 2008 de Monsieur le Préfet de Basse-Normandie, Préfet du Calvados portant organisation de la Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Calvados à compter du 1^{er} janvier 2009,

VU l'arrêté du 21 janvier 2009 du Préfet de la Région de Basse-Normandie, Préfet du Calvados, portant délégation de signature à Mme Caroline GUILLAUME, directrice départementale de l'Équipement et de l'Agriculture et M. Michel LABROUSSE, directeur du centre d'études techniques de l'Équipement Normandie-Centre, pour la réalisation de prestations d'ingénierie publique,

VU l'arrêté du 25 mai 2009 du Préfet de la Région de Basse-Normandie, Préfet du Calvados, portant délégation de signature à Mme Caroline GUILLAUME, Ingénieure du Génie Rural, des Eaux et des Forêts en qualité de directrice départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Calvados pour les décisions autres que celles relevant de la compétence d'ordonnateur secondaire,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados,

ARRETE

Article 1er – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GUILLAUME, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral précité, signé le 25 mai 2009 sera exercée par M. Jacques LOUISE, Ingénieur en Chef des TPE, directeur adjoint et M. Louis-Olivier ROUSSEL, Ingénieur en Chef des TPE, chef du Service Habitat (SH) et adjoint aux directeurs.

Chapitre 1^{er}

Délégation de signature pour les décisions autres que celles relevant de la compétence d'ordonnateur secondaire

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame GUILLAUME, de Messieurs LOUISE et ROUSSEL, la délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives à :

- **M. Laurent DUMONT**, Ingénieur des TPE, Chef du Secrétariat Général – Pôle d'Appui aux Services (SG-PAS), pour ce qui concerne les décisions référencées :

- 1 - Administration Générale
- 7 - Sécurité transports : paragraphes 7b2 et 7j3

- **Mme Maud FAIPOUX**, Ingénieure du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Chef du Service Agricole (SA), pour ce qui concerne les décisions référencées :

- 2 - Agricole
- 7 - Sécurité transports : paragraphes 7b2 et 7j3

- **M. Christian COSSART**, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, Chef du Service d'Appui à l'Aménagement Durable des Territoires (S2ADT), pour ce qui concerne les décisions référencées :

- 3 - Appui à l'aménagement durable des territoires
- 7 - Sécurité transports : paragraphes 7b2 et 7j3

- **M. Laurent LEFEVRE**, Ingénieur du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, chef du Service Environnement (SE), pour ce qui concerne les décisions référencées :

- 4 - Environnement
- 7 - Sécurité transports : paragraphes 7b2 et 7j3

- **M. Gilles DUMARTIN**, Ingénieur Divisionnaire des TPE, chef du Service Prévention des Risques et Urbanisme (SPRU), pour ce qui concerne les décisions référencées :

- 6 - Prévention des Risques Urbanisme
- 7 - Sécurité transports : paragraphes 7b2 et 7j3

- **Mme Annie MAGNIER**, Ingénieure Divisionnaire des TPE, Chef du Service Sécurité - Transports (SST), pour ce qui concerne la décision référencée :

- 7 - Sécurité transports

- **M. Alain BERTANI**, Attaché Principal d'administration, Personne Référent Juridique (PRJ), pour ce qui concerne la décision référencée :

- 9 - Affaires juridiques et contentieux

- **Mme Géraldine GARDETTE**, Architecte-Urbaniste de l'Etat, directrice des « délégations territoriales », responsable de la Délégation Territoriale (DT) de Caen, pour ce qui concerne la décision référencée :

- 7 - Sécurité transports : paragraphes 7b2 et 7j3

- **M. Michel CLEMENTI**, Ingénieur en Chef des TPE, Chef de la Mission de l'Expertise Territoriale et de la Stratégie du Système d'Information (METSSI) pour ce qui concerne la décision référencée :

- 7 - Sécurité transports : paragraphes 7b2 et 7j3

Les fonctionnaires désignés dans le présent article reçoivent, en outre, délégation de signature pour l'exercice des attributions susceptibles de leur être confiées en cas d'intérim de certains d'entre eux momentanément indisponibles.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GUILLAUME, de Messieurs LOUISE et ROUSSEL, la délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, à :

1 - Administration générale

- Mme Magali TOUTAIN, Attaché d'administration, responsable « GPEC – Communication » au SG-PAS pour toutes les décisions et tous les actes référencés dans l'annexe n°1

2 - Agricole

- Mme Marie-Hélène ARNOUX, Ingénieure Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, adjointe au Chef du Service Agricole, responsable de l'unité « Développement Rural » pour les décisions et les actes référencés pour toutes les décisions et tous les actes référencés dans l'annexe n°2

3 - Appui à l'aménagement durable des territoires

- M. Daniel MARIE, Technicien Supérieur en Chef, responsable de l'unité « Electrification – Déchets » au S2ADT pour les décisions et les actes référencés :

- 3b1, 3b2 et 3e1

4 - Environnement

- M. Stéphane LE VILLAIN, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, responsable de l'unité « Eau » au SE pour les décisions et les actes référencés dans les sections F / H / M et O de l'annexe 4

- Mme Sylvie LE VILLAIN, Ingénieure de l'Agriculture et de l'Environnement, responsable de l'unité « Aménagement, Forêt et Chasse » au SE pour les décisions et les actes référencés dans les sections G / H / I / J / K / L / N et O de l'annexe 4

- Mme Françoise CHEVALIER, Technicien Supérieur en Chef, responsable de l'unité « Littoral » au SE, pour les décisions et les actes référencés dans les sections A / B / C / D / E et O de l'annexe 4

5 - Habitat

- M. Jocelyn DUBUC, Attaché d'administration, responsable de l'unité « Logement Social » au SH pour les décisions et les actes référencés :

- 5a1 et 5a3 à 5a16
- 5b2 à 5b9,
- 5c1 à 5c4,
- 5d1 et de 5d7 à 5d13
- 5e1, 5e2, 5e5 et 5h1

- M. Laurent TRIPPIER, Attaché d'administration, responsable de l'unité « Traitement des Situations Individuelles » au SH pour les

décisions et les actes référencés :

5d5, 5d6, 5e7, 5e9, 5e10 et 5h1

- Mme Pierrette MONTERISI, Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle au sein de l'unité « Traitement des Situations Individuelles » pour l'acte référencé :

5d6

- Mme Catherine TILLARD, Secrétaire Administratif au sein de l'unité « Traitement des Situations Individuelles » pour les actes référencés :

5d5, 5e7, 5e9 et 5e10

- Mlle Magali JOURNET, Ingénieure des TPE, responsable de l'unité « Amélioration Habitat Privé » au SH, pour les décisions et les actes référencés :

5b1, 5b8, 5b9, 5c1 et 5h1

6 - Prévention des risques et urbanisme

- M. Xavier DEPARTOUT, Attaché d'administration, Adjoint au Chef du SPRU, pour toutes les décisions et tous les actes référencés dans l'annexe n°6

a) Au sein de l'unité « Application du Droit des Sols » du SPRU :

- Mme Virginie AUDIGE, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité,

- Mme Nadine DUMOUTIER, Secrétaire Administratif de Classe Except. , resp. du « pôle production »,

- Mme Sylvie MELLION, Secrétaire Administratif de Classe Except. , responsable du « pôle animation »,

- M. André PEZIVIN, Technicien Supérieur en Chef, expert « lotissements »,

pour les décisions et les actes référencés :

6a1, de 6c1 à 6c16, 6d2 et 6j1

- Mme Jacqueline HOUGUET PACARY, Secrétaire Administratif, « encadrant instructeurs »,

- Mme Michelle MACHUE, Secrétaire Administratif, « encadrant instructeurs »,

- M. Jean-Louis DESLANDES, Technicien Supérieur, « encadrant instructeurs »,

- M. Pierre NEGRE, Secrétaire Administratif, « encadrant instructeurs »,

pour les décisions et les actes référencés :

6a1 et de 6c1 à 6c16

- Mme Géraldine CORBINEAU, Secrétaire Administratif,

- M. Christophe LE GALLO, Secrétaire Administratif,

- Mme Emmanuelle MARY, Secrétaire Administratif,

- Mme Nathalie PISSOT, Secrétaire Administratif,

- M. Franck BESANGER, Technicien Supérieur,

- Mme Chantal CACHARD, Technicien Supérieur,

- M. Philippe HIREL, Technicien Supérieur,

- Mme Christine SAVARIE, Technicien Supérieur,

- M. Gérard BOILLOUX, Adjoint Administratif Principal,

- Mme Annie BURNEL, Adjoint Administratif Principal,

- Mme Nicole CARDINE, Adjoint Administratif Principal,

- Mme Dominique ENGUEHARD, Adjoint Administratif Principal,

- M. Claude FOESSEL, Adjoint Administratif Principal,

- Mme Brigitte GIRET, Adjoint Administratif Principal,

- Mme Armelle GUEZET, Adjoint Administratif Principal,

- Mme Brigitte MAURIN, Adjoint Administratif Principal,

- Mme Nicole MOHSSINE, Adjoint Administratif Principal,

- Mme Joëlle REGNAU, Adjoint Administratif Principal,

- Mme Marie-Christine RIVOIRE, Adjoint Administratif Principal,

- M. Jean-Jacques ROBIN, Dessinateur Chef de Groupe,

- Mme Catherine BEQUET, Adjoint Administratif,

- M. David COLIBERT, Adjoint Administratif,

- Mme Nadège DECAESTECKER, Adjoint Administratif

- Mme Audrey DROUET, Adjoint Administratif,

- Mme Céline DUVAL, Adjoint Administratif,

- Mme Véronique GUERIN, Adjoint Administratif,

- Mme Nathalie JONVILLE, Adjoint Administratif,

- Mme Tatiana REDUREAU, Adjoint Administratif,

- Mme Magali PIRAULT, Adjoint Administratif,

- M. Loïc QUERRE, Adjoint Administratif,

- Mme Laurence ROCABOY, Adjoint Administratif,

- Mme Françoise TECHER, Adjoint Administratif,

- M. Mohammed THALHAOUI, Adjoint administratif,
pour les décisions et les actes référencés :
6c8, 6c9b, de 6c10 à 6c15

b) Au sein des autres unités :

- Mme Mélanie GODEFROY, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité « Prévention des Risques » au SPRU, pour l'acte référencé :
6j1

7 – Sécurité - Transports

- M. Jean-Marc BRUNY, Technicien Supérieur en Chef, responsable de l'unité « Sécurité Routière » et Mme Colette GUERIN, Technicien Supérieur au sein de l'unité « Sécurité Routière » au SST pour les décisions et les actes référencés :

7a1

7g1 à 7g4

7i1 à 7i4

7l4

- M. Thierry BUREAU, Adjoint Administratif Principal au sein de l'unité « Sécurité Routière » au SST pour l'acte référencé :

7l4

- Mme Catherine ROULANT, Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle, responsable de l'unité « Assistance et Crise » au SST, pour les décisions et les actes référencés :

7c1, 7c3

7h1 7h2

7l4

- Mme Delphine CREUSIER, Adjoint administratif au sein de l'unité « Assistance et Crise » au SST, pour l'acte référencé :

7l4

- M. Alain MAHUTEAU, Délégué au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière, responsable de l'unité « Education Routière » au SST pour l'acte référencé :

7d1 à 7d3

- M. Laurent LUSVEN, Technicien Supérieur en Chef, responsable de l'unité « Phares et Balises » au SST, pour les décisions et les actes référencés :

7e1 et 7e2

- M. Philippe AUZOU, Capitaine de Port, responsable de la « Capitainerie du Port de Caen Ouistreham » au SST, pour les décisions et les actes référencés :

7f1 à 7f5

9 – Affaires juridiques et contentieux

- M. Jean-Luc POISNEL, Attaché d'administration, responsable du « Bureau Régional des Affaires Juridiques » de la DRE de Basse-Normandie, pour les décisions et les actes référencés dans l'annexe 9

Divers

- Mme Christine BORDIER, Ingénieure du Génie Rural des Eaux et des Forêts, responsable de l'unité « Expertise Territoriale à la METSSI ; Mme Marie-Hélène ARNOUX, Ingénieure Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, adjointe au Chef du Service Agricole, responsable de l'unité « Développement Rural » ; M. Stéphane LE VILLAIN, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, responsable de l'unité « Eau » au Service Environnement ; M. Fabrice GOURLAY, Ingénieur des TPE, Adjoint au Directeur des Délégations Territoriales ; M. Pascal JULLIEN, Ingénieur des TPE, responsable de la « Délégation Territoriale du Bessin », pour l'acte référencé :

7 – Sécurité transports : paragraphes 7b2 et 7j3

Les fonctionnaires désignés dans le présent article reçoivent, en outre, également délégation de signature pour l'exercice des attributions susceptibles de leur être confiées en cas d'intérim de certains d'entre eux momentanément indisponibles.

Chapitre II

Délégation de signature afférente à la représentation du pouvoir adjudicateur à l'effet de passer et de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les marchés publics et accords-cadres de l'Etat

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GUILLAUME, de Messieurs LOUISE et ROUSSEL, la délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, à :

- Mme Annie MAGNIER, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Chef du Service Sécurité - Transports (SST),

- M. Christian COSSART, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, Chef du Service d'Appui à l'Aménagement Durable des Territoires (S2ADT),

- M. Laurent DUMONT, Ingénieur des TPE, Chef du Secrétariat Général – Pôle d'Appui aux Services (SG-PAS)

chacun pour les opérations ou prestations relevant de son service en ce qui concerne :

- les renseignements complémentaires et les documents de consultation non accessibles par voie électronique demandés par les opérateurs économiques (articles 57-III, 62-IV, 66-II et 67-VII du code des marchés publics),

- la demande de pièces (réclamées) absentes ou incomplètes (article 52-I du code des marchés publics),

- l'ouverture des candidatures (ou des plis) et l'enregistrement du contenu de ces candidatures et de ces plis (articles 58-I, 61-I, 65-IV, 66-V, 67-IV et 70-II du code des marchés publics),

- l'information auprès de tous les candidats en cas d'appel d'offres infructueux (article 59-III et 64-III du code des marchés publics),

- l'envoi de la lettre de consultation aux candidats sélectionnés (article 62-I et 66-I du code des marchés publics),

- la communication des motifs de rejet des candidatures et des offres aux candidats non retenues (article 80-I du code des marchés publics),

- l'information donnée aux candidats sur les motifs qui ont conduit à ne pas attribuer le marché ou bien à recommencer la procédure (article 80-II du code des marchés publics),

- la communication des éléments précisés dans l'article 83 suite à une demande écrite à tout candidat écarté et à tout candidat dont l'offre a été rejetée pour un motif autre que ceux mentionnés à l'article 53-III,

- l'envoi pour publication des avis d'attribution (article 85 du code des marchés publics).

Article 5 : Sur proposition du directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture, les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions et crédits délégués, représentent le pouvoir adjudicateur, passent et signent à cet effet les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) dont le montant maximum est défini ainsi qu'il suit :

Service / Unité	Nom - Prénom	Grade	Plafond (HT) par marché
SG-PAS	M. DUMONT Laurent Mlle TOUTAIN Magali	IT.P.E. A.A.	50000 50000
SST	Mme MAGNIER Annie	ID.T.P.E.	50000
SST/AC	Mme ROULANT Catherine	S.A.C.E.	10000
SST/SR	M. BRUNY Jean-Marc	T.S.C.	10000
SST/DDB	M. BRUNY Jean-Marc par intérim	T.S.C.	10000
SST/PB SST/PB	M. LUSVEN Laurent M. GIRAL Fabrice	T.S.C. C.T.P.E.	10000 4000
SPRU SPRU	M. DUMARTIN Gilles M. DEPARTOUT Xavier	ID.T.P.E. A.A.	50000 50000
SPRU/PRI SPRU/PRI	Mme GODEFROY Mélanie M. LE CROM Christian	IT.P.E. T.S.C.	10000 4000
SPRU/MPA	M. COUSIN Cyrille	A.A.	10000
SH/LS	M. DUBUC Jocelyn	A.A.	10000
SH/AHP	Mlle JOURNET Magali	IT.P.E.	10000
S2ADT	M. COSSART Christian	ID.A.E.	50000
S2ADT/BPC	Melle TESSIER Emmanuelle	IT.P.E.	10000
SE SE/EAU SE/L	M. LEFEVRE Laurent M. LE VILLAIN Stéphane Mme CHEVALIER Françoise	IG.R.E.F. ID.A.E. T.S.C.	50000 50000 10000
METSSI METSSI/ET METSSI/SSI	M. CLEMENTI Michel Mme BORDIER Christine M. BRUEY Thierry	I.C.T.P.E. IG.R.E.F. A.A.	50000 50000 50000
DT de Caen	Mme GARDETTE Géraldine M. GOURLAY Fabrice Mme BERARD Karine M. JOUIN Pascal M. SAUREL Michel	A.U.E. IT.P.E. IT.P.E. T.S.C. T.S.C.	50000 50000 10000 10000 10000
DT du Bessin	M. JULLIEN Pascal	IT.P.E.	10000
DT du Sud Pays d'Auge	M. SOULIER Christophe par intérim	IT.P.E.	10000
DT du Nord Pays d'Auge	M. SOULIER Christophe	IT.P.E.	10000
DT des Bocages	M. LE LAMER Pierre	IT.P.E.	10000
PARC	M. COLOMBO Sébastien M. BERTHE Philippe	T.S.C. OPA Labo	30000 4000

	M. TACLET François	OPA Atelier	4000
	M. MESNIER Olivier	OPA Mag.	4000
	M. BLET André	OPA Mag.	750
	M. DELAUNAY Dominique	OPA Mag.	750
	M. VERGA Robert	OPA Atelier	750
	M. AVOYNE Eric	OPA Atelier	750
	M. VERRIER Stéphane	OPA Atelier	750
	M. LEFRANC Nicolas	OPA Expl.	4000

Chapitre III

Délégation de signature afférente au mandat de maîtrise d'ouvrage pour le compte du Centre Hospitalier Spécialisé de Caen (convention en date du 5 mars 2003)

Article 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GUILLAUME, de Messieurs LOUISE et ROUSSEL, la délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, à :

1) M. Christian COSSART, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, Chef du Service d'Appui à l'Aménagement Durable des Territoires (S2ADT) pour tous actes ou décisions, à l'exception des propositions de liquidation des dépenses.

2) Mlle Emmanuelle TESSIER, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité « Bâtiments Publics et Construction » au S2ADT, pour la signature des marchés à procédure adaptée de moins de 10 000 euros et tous actes et décisions préalables à la liquidation des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. COSSART, les habilitations de signature qui lui sont confiées seront exercées par l'un des fonctionnaires cités à l'article 2 du présent arrêté, désigné pour assurer l'intérim.

Chapitre IV

Délégation de signature afférente à l'engagement des services de l'Etat en vue de réaliser des prestations d'ingénierie publique

Article 7 - En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs LOUISE et ROUSSEL, la délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives à M. Christian COSSART, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, Chef du Service d'Appui à l'Aménagement Durable des Territoires (S2ADT), pour les candidatures, les offres et les pièces constitutives des prestations inférieures à 90 000 euros H.T.

Article 8 - Toutes les dispositions antérieures sont abrogées.

Article 9 - La directrice départementale de l'Equipement et de l'Agriculture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Calvados et dont copie sera adressée au Secrétaire Général de la Préfecture ainsi qu'au Trésorier Payeur Général.

Fait à CAEN, le 8 juin 2009 Pour le Préfet et par délégation, La directrice départementale de l'Equipement et de l'Agriculture du Calvados
SIGNE Caroline GUILLAUME

